



PLAN DES SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE **6.2**

- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 17 novembre 2014
- Arrêt du projet le 19 juin 2017
- Dossier soumis à enquête publique du 17 novembre au 19 décembre 2017
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 février 2018

ECHELLE :  
**1/5000**

PHASE :  
**Approbation**

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 21 février 2018 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Poisvilliers.  
Le Maire,

En Perspective Urbanisme et Aménagement  
2 rue des Côtes - 28000 Chartres - Tél : 02 37 30 26 75 - courriel : agence@perspective-urba.com

Sources : Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir



LEGENDE

- AS1** - servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
  - Forage
  - Périmètre immédiat
  - Périmètre rapproché
  - Périmètre éloigné
- EL7** - domaine d'application d'un plan d'alignement
- I4** - servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT2** - servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état (géré par France-Télécom et intérieur)
- PT3** - servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T7** - servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières
  - la servitude s'applique à tout le territoire communal
  - limites communales

